



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

syndicat national des infirmiers et infirmières libéraux

Question écrite n° 5492

Texte de la question

M. Olivier de Chazeaux souhaite appeler l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la reconnaissance de la représentativité du Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux. Refusée le 25 février dernier par le précédent ministre, ce syndicat espère aujourd'hui voir ces revendications satisfaites par le nouveau Gouvernement. Il souhaite donc savoir si la demande de ce syndicat sera acceptée et si son cabinet a reçu une délégation de ce syndicat pour la tenir informée de sa position en la matière.

Texte de la réponse

Une enquête de représentativité a été menée en décembre 1996, préalablement à la négociation de la convention nationale des infirmiers, pour déterminer les syndicats d'infirmiers libéraux les plus représentatifs de la profession, susceptibles de participer à la négociation de l'accord conventionnel. L'enquête réalisée a établi que le Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux (SNIIL) regroupe un nombre d'adhérents inférieur au seuil de 5 % des effectifs de la profession, établi par la jurisprudence du Conseil d'Etat. Pour ce motif, la représentativité du SNIIL n'a pu être reconnue à l'issue de l'enquête de représentativité. Dans la mesure où les effectifs des professions sont un critère primordial en matière de représentativité, l'examen approfondi du dossier ne permet pas de reconsidérer la décision prise. Cependant, la ministre de l'emploi et de la solidarité souhaite que les différentes positions syndicales puissent s'exprimer sur les sujets essentiels pour la profession. C'est dans cet esprit que ses collaborateurs ont accordé des entretiens aux représentants du SNIIL.

Données clés

Auteur : [M. Olivier de Chazeaux](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5492

Rubrique : Syndicats

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3662

Réponse publiée le : 5 janvier 1998, page 84